



Compte Rendu du Comité Général de l'UD du Vendredi 18 Décembre 2020

Relevø de døcisions et compte rendu.

Ordre du jour de la réunion :

- Reconduction du secrétariat de l'UD jusqu'au prochain congrès.
- Redéfinition des membres du bureau de l'UD.
- Appel à candidature pour la future CE des syndicats présents dans le département.
- Questions diverses

Après débat il est demandé au comité général de se prononcer sur la reconduction des membres avec mise en place d'un secrétariat général élargi. Il est en outre proposé que le comité général prenne les décisions dans le fonctionnement de notre UD en reconduisant officiellement jusqu'au prochain congrès les camarades qui se proposent d'assurer certaines fonctions.

Le vote du bureau est soumis au Comité général qui l'entérine favorablement à l'unanimité.

Le bureau est donc composé d'un secrétaire général, de 3 secrétaires adjoints et de 10 membres. Ils auront pour principale mission d'organiser administrativement l'UD ainsi que la préparation du prochain congrès en Avril, si la situation sanitaire permet sa tenue.

Le secrétariat est chargé d'informer les différentes sections syndicales du département de l'organigramme arrêté par le Comité Général. Il doit rencontrer les sections syndicales sur leurs lieux de travail afin de faire revenir les gros syndicats à l'UD. L'UD doit redevenir un centre de vie syndicale et un lieu de décisions des politiques syndicales à mettre en œuvre dans le département.

Il est alors rappelé que lors du prochain congrès, les camarades qui seront élus au bureau devront être proposés par leurs syndicats et mis à disposition avec un temps de présence pour l'UD. Ils devront s'engager à respecter un fonctionnement démocratique et à mettre en place la politique syndicale que la CE ou le CG auront décidée.

Le comité général demande au secrétariat de mettre en place une visite des syndicats d'entreprises pour y rencontrer leur CE et faire un point avec eux. Il a été décidé de commencer par le syndicat de l'hôpital, la mairie de Bastia, les dockers, les CFC etc.... Le secrétariat sera chargé de mettre en place avec la disponibilité de chacun des rencontres auxquelles le plus grand nombre de syndiqués pourront participer.

Le comité général décide enfin que les membres du bureau doivent travailler pour les futures élections des TPE avec les retraités. En effet, en ce qui concerne cette élection, seule la proximité avec les électeurs et les TPE, garantit un résultat électoral. Et ce d'autant plus, que ce genre d'élections ne mobilise pas les salariés et que très peu d'entre eux votent.